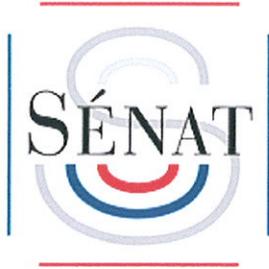


Paris, le 9 mars 2012



Madame Mireille FAUGERE
Directrice Générale
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
3, avenue Victoria
75004 Paris

Philippe KALTENBACH

-
Sénateur
des Hauts-de-Seine

-
Maire de Clamart

Madame la Directrice Générale,

Depuis le 8 mars 2012, l'ensemble du personnel paramédical du bloc opératoire de l'hôpital Antoine Béclère de Clamart exerce son droit de grève pour protester contre l'état actuel de ses conditions de travail.

En effet, l'insuffisance des effectifs ne connaît toujours aucune réponse adaptée en termes de recrutement. Les agents grévistes demandent en outre le respect de la réglementation en matière d'organisation du temps de travail et notamment de récupération et dont l'application ne semble pourtant poser aucun problème au sein des autres établissements de l'AP-HP. La pénibilité actuelle du travail de ces personnels semble enfin faire l'objet d'une prise en compte salariale et du versement de primes au sein des autres hôpitaux de l'AP-HP mais pas à Antoine Béclère.

La dégradation des conditions de travail au sein du bloc opératoire de l'hôpital Antoine Béclère porte aujourd'hui préjudice aux agents hospitaliers et peut être de nature à pénaliser la qualité des soins apportés et à menacer la sécurité des usagers.

Vous connaissez mon attachement à la qualité du service public de la santé rendu par cet hôpital qui demeure le seul établissement public d'un territoire de santé de plus d'un demi-million d'habitants. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir envisager les orientations nécessaires pour permettre au bloc opératoire de l'hôpital Antoine Béclère de retrouver des conditions de fonctionnement au moins conformes à celles des autres structures de l'AP-HP.

Demeurant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes salutations cordiales.

Cordialement

Philippe Kaltenbach

Copie (1) : Madame Christine Welty, Directrice du groupe hospitalier 3B